

**COMPTE-RENDU DU COMITÉ DE PILOTAGE
SITE NATURA 2000 DE LA SEINE-SAINT-DENIS
DU 25 FÉVRIER 2013**

OBJET :

- Présentation de la publication du premier bilan annuel 2012 ;
- Les suivis des espèces : les faits marquants 2012 ; les axes de travail 2013
- Les plans de gestion : l'élaboration des plans de gestion en 2012 ; les perspectives d'élaboration et de mise en œuvre pour 2013
- Les contrats Natura 2000 : les contrats signés en 2012 ; les projets de contrats 2013
- L'évaluation des incidences : la liste locale 2
- La communication et la sensibilisation : la mallette pédagogique : un outil pour les scolaires ; les propositions d'action 2013.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements

Communauté d'Agglomération Est Ensemble	Mme Magali GORCE	Directrice de l'Environnement et de l'Écologie Urbaine
Ville de La Courneuve	Mme Muriel TENDRON	Maire adjointe
Ville de Coubron	M. Raymond COËNNE	Maire
Ville de Coubron	Mme Géraldine BOUTIN	Responsable environnement
Ville de Livry-Gargan	M. Jean-David CADET	Chargé de mission
Ville de Montfermeil	Mme Michèle DELOFFRE	Conseillère municipale
Ville de Montfermeil	Mme Ève IZAMBART	Directrice du service Environnement et Cadre de vie
Ville de Montreuil	Mme Joslène REEKERS	Conseillère municipale, déléguée à l'environnement et à la nature en ville
Ville de Montreuil	M. Didier GLEYES	Chargé de mission sensibilisation
Ville de Neuilly-Plaisance	Mme Lucile VAUVERT	Écologue
Département de la Seine-Saint-Denis	Mme Josiane BERNARD	Vice-présidente en charge de l'Écologie urbaine, de l'Environnement et de l'Assainissement
Département de la Seine-Saint-Denis	Mme Marie-Christine PRÉMARTIN	Directrice Générale Adjointe
Département de la Seine-Saint-Denis	Mme Sandrine DEROO	Directrice adjointe / DNPB (Direction de la Nature, des Paysages et de la Biodiversité)
Département de la Seine-Saint-Denis	M. Benoit PINSSEAU	Chef de service du parc Georges-Valbon / DNPB
Département de la Seine-Saint-Denis	Mme Agnès LEROI	Service du parc Georges-Valbon / DNPB
Département de la Seine-Saint-Denis	Mme Cécile RAUSCHER	Service du parc Georges-Valbon / DNPB
Département de la Seine-Saint-Denis	M. Guillaume GAUDRY	Chef de service adjoint des parcs urbains / DNPB
Département de la Seine-Saint-Denis	M. Vincent GIBAUD	Chef de service du parc du Sausset / DNPB
Département de la Seine-Saint-Denis	Mme Gaëlle STOTZENBACH	Chef de bureau des études générales / DNPB
Département de la Seine-	Mme Claire MARCADET	Bureau des études générales /

Saint-Denis		DNPB
Département de la Seine-Saint-Denis	M. Lilian CHAFIOL	Bureau des études générales / DNPB
Département de la Seine-Saint-Denis	Mme Laura ALBARIC	Observatoire Départemental de la Biodiversité Urbaine
Département de la Seine-Saint-Denis	Mme Audrey MURATET	Observatoire Départemental de la Biodiversité Urbaine / DNPB
Département de la Seine-Saint-Denis	M. Pierre GACONNET	Responsable du Bureau de l'Aménagement - DAD
Bureau d'études ECOTER	M. Frédéric CLOITRE	Chef de projet
Association Le Temps Presse	Mme Anne-Lise PAILLET	Coordinatrice du Pôle Outils Pédagogiques
Association Le Temps Presse	M. Mathias DUGUET	Responsable Administratif et Financier

Représentants des concessionnaires d'ouvrages publics, de gestionnaires d'infrastructures, d'activités économiques

Direction régionale de Réseau Ferré de France	Mme Majda OUMHAND	Chargée de mission Environnement et Développement durable
---	-------------------	---

Représentants d'organismes exerçant leurs activités dans le domaine de la préservation du patrimoine naturel et d'associations agréées de protection de l'environnement

CBNBP/MNHN	Mme Fiona LEHANE	Chargé d'études floristiques
CORIF	Mme Irène ANGLADE	Chargée d'études
Environnement 93	M. Francis REDON	Président
Forêts en Aulnoye – Environnement 93	M. Eddie KINDT	Vice-président de Forêts en Aulnoye
Les Amis du parc de la Poudrerie / Environnement 93	M. Michel GLEVAREC	Président des Amis du parc de la Poudrerie
LPO	M. Benjamin JAVAUX	Chargé d'études
ONCFS	Mme Anne-Gaëlle BLANC	Police de l'environnement – Agent technique de l'environnement
ONCFS	Mme Lucy BALENDA	Technicienne de l'environnement

Représentants des administrations et des établissements publics d'Etat

Préfecture de la Seine-Saint-Denis	M. Jean-Christophe GUILLO	Chef du service Environnement
Préfecture de la Seine-Saint-Denis	Mme Nicole ALAGILLE	Bureau Environnement
Préfecture de la Seine-Saint-Denis	M. David GUIDEZ	Bureau Environnement
DRIEE (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie)	M. Olivier PATRIMONIO	Chargée de mission Natura 2000
DRIEE	Mme Clémence BRUNET	Chargée de mission Nature
DRIEE – UT 93	M. Pascal HÉRITIER	Chef de l'Unité territoriale DRIEE

DRIEA – UT 93 (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement Île-de-France)	M. Pierre GUYOT	Responsable adjoint environnement et urbanisme réglementaire
DRIEA – UT 93	M. Cédric DIENER	Responsable du pôle environnement et cadre de vie
DRIEA – UT 93	Mme Hélène LEBLOND	Chargée d'études environnement

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Agence des espaces verts de la Région Ile-de-France	M. Marco BANCHI	Chargé de mission Natura 2000
Communauté d'agglomération Plaine Commune	Mme Valérie BRIDOUX	Adjointe à la Déléguée Générale à l'Ecologie Urbaine
Fondation Placoplatre	M. Alain DORÉ	Responsable des missions

En introduction, Josiane BERNARD, présidente du Comité de pilotage (Copil) du site Natura 2000 de la Seine-Saint-Denis, se réjouit de l'engagement des membres du Copil et du travail accompli. Elle souligne le fait que le mode d'animation Natura 2000 doit rester celui de la co-élaboration, de la concertation et de la sensibilisation, afin de permettre aux citoyens de maîtriser les enjeux environnementaux pour qu'eux-mêmes exigent leur réelle prise en compte.

En 2012, le Département a poursuivi son action de valorisation de la biodiversité urbaine. Il a conforté le travail engagé avec les communes, et structuré une véritable politique partagée au niveau départemental sur la question de la gestion des espaces verts, de l'accueil du public, et de l'amélioration de la biodiversité. Si le site Natura 2000 présente des enjeux naturalistes remarquables et dispose de potentialités d'accueil avéré pour les 12 espèces protégées, il présente cependant des équilibres localement précaires du fait d'une forte fréquentation et des projets d'urbanisation.

Cette situation doit être prise en compte, dans les actions que le Département propose d'engager pour 2013, et ce dans 5 directions :

- La mise en œuvre de l'outil de financement Contrats Natura 2000
- Le développement des plans de gestion
- L'accompagnement des porteurs de projet sur le dispositif d'évaluation des incidences
- L'amélioration des connaissances et le suivi des espèces
- L'éducation à l'environnement en direction du grand public, des scolaires, mais aussi des porteurs de projet et des services techniques des collectivités.

Josiane BERNARD souligne l'enjeu que constitue ce 5^e axe, qui reflète la volonté du Département de partager les savoirs, de donner à tous l'accès à la connaissance en matière de biodiversité urbaine, pour une véritable prise conscience sur les enjeux de l'écologie.

Pascal HÉRITIER, au nom de la DRIEE et du Préfet, souligne l'excellente collaboration de travail autour de Natura 2000, avec la mise en œuvre pratique du document d'objectifs (DOCOB), soutenue financièrement par la DRIEE dans le cadre d'une convention. La DRIEE partage le souhait du Département de maintenir, de préserver et de développer ces

différents espaces au titre de Natura 2000. La DRIEE reste vigilante pour permettre à la fois la conservation des espèces et du site Natura 2000, mais aussi, dans le cadre des études d'incidences, pour accompagner les porteurs de projet à définir des projets conciliant aménagement et préservation de ces espaces.

1- PRÉSENTATION DE LA PUBLICATION DU PREMIER BILAN ANNUEL 2012

Pour la première année d'animation, un bilan a été rédigé, recensant les principales actions 2012. Ce bilan, qui sera envoyé avec le compte-rendu du Copil, détaille les axes suivants :

- Gestion des habitats et des espèces
- Evaluation des incidences des projets
- Suivis et inventaires scientifiques
- Information, communication, sensibilisation
- Veille à la cohérence des politiques publiques et programmes d'action sur le site
- Gestion administrative et financière, et animation de la gouvernance du site
- Synthèse de l'état d'avancement des actions du DOCOB.

Il sera mis en ligne sur le site internet du site Natura 2000 (<http://parcsinfo.seine-saint-denis.fr/spip.php?article75>).

2- LES SUIVIS DES ESPÈCES

1) Les faits marquants 2012

Le bilan annuel présente des observations des 12 espèces, non exhaustives et qui peuvent être complétées. Les données seront intégrées à la base de données de l'ODBU (Observatoire départemental de la biodiversité urbaine).

Blongios nain :

- Sausset : nicheur en 2011 mais pas en 2012. Une discussion sera engagée avec le Conseil scientifique de l'ODBU pour connaître les conditions d'une évolution de statut de nicheur « potentiel » à nicheur « certain » dans la prochaine mise à jour du DOCOB en 2014. Ces informations sont importantes pour les études d'incidences.
- Georges Valbon : une dynamique très encourageante, avec un minimum de 3 couples nicheurs certains.
- Haute-Ile : un jeune a été observé pour la première fois en août, ce qui montre que l'espèce est peut-être en phase de colonisation de nouveaux sites.

Martin-pêcheur :

- Haute-Ile : beaucoup plus d'individus ont été vus par rapport à 2011, mais les causes cette variation ne sont pas encore connues (conséquences d'une nidification ?).
- Jean-Moulin Les Guilands : une première observation sur cette entité.

Sterne pierregarin :

- Haute-Ile : une fluctuation importante des individus a été observée (9 en 2011 mais seulement 3 en 2012), qui peut peut-être s'expliquer par l'absence de reproduction.

Espèces des milieux ouverts (Gorgebleue à miroir, Hibou des marais, Pie-grièche écorcheur, Busards) :

Les observations ont été assez rares : il est possible que cela soit lié à une disparition générale des espèces des milieux ouverts au niveau national, mais cela reste à confirmer.

Pour mieux connaître ce phénomène, une étude sera menée en 2013, dans le cadre de la convention animation avec la DRIEE, sur les potentialités de la Pie-grièche écorcheur. L'objectif est d'identifier ses habitats favorables et ceux pouvant être améliorés afin

d'augmenter les potentialités de reconquête par l'espèce, en particulier sur le Sausset où l'étude visera à définir des actions pour la phase travaux.

Espèces des milieux forestiers (Bondrée apivore, Pic mar et Pic noir) :

- Poudrerie, Forêt de Bondy : des effectifs qui restent pérennes.
- Bernouille, Plateau d'Avron : un manque de données dû soit à une pression d'observation plus faible, soit par manque d'observations.

En conclusion, il apparaît que les observations sont plutôt disparates, avec des parcs bien suivis et d'autres moins. Les gestionnaires sont invités à transmettre leurs observations.

2) Les axes de travail 2013

Il serait intéressant d'identifier les tendances par espèce, afin de connaître et comprendre les évolutions (recul des espèces des milieux ouverts, progression de celles des zones humides), puis de les comparer aux tendances nationales et régionales pour savoir comment se situe le site Natura 2000, afin de mieux prioriser nos actions par espèce et par entité.

Les propositions pour 2013 sont :

- Faire valider les données par le Conseil scientifique de l'ODBU (en cours),
- Réaliser une étude sur la Pie-grièche,
- Engager des discussions avec le Muséum, pour voir comment faire évoluer certains statuts d'oiseaux dans le DOCOB pour 2014,
- Engager l'analyse de nos données d'observations, notamment pour nous aider à prioriser les prochains contrats sur la période 2015-2020.

3- LES PLANS DE GESTION

1) L'élaboration des plans de gestion en 2012

Frédéric CLOITRE rappelle que les plans de gestion doivent être compatibles avec le DOCOB, et intégrer les actions permettant la conservation des oiseaux Natura 2000.

L'application des plans de gestion va ainsi permettre de :

- prévoir les mesures favorables pour les oiseaux sur 10 ans (plus sur les boisements)
- faciliter l'identification des besoins en contrats Natura 2000
- améliorer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des actions Natura 2000
- réaliser une évaluation des incidences de l'ensemble des actions du plan de gestion.

La démarche se résume en 5 étapes : l'état des lieux, qui montre l'évolution des parcs et leur fréquentation par le public ; la définition d'enjeux ; la définition des objectifs (14 ont été définis pour celui du Sausset) ; le plan d'actions (une centaine pour le Sausset) ; une évaluation des incidences par action, l'objectif étant de faire valider ce document par les services de l'État. Pour celui du Sausset, les incidences sont positives. Concernant Natura 2000, une réflexion est menée à chaque étape de définition des actions : en amont, pour faire le lien avec le DOCOB, et en aval pour l'évaluation des incidences.

2) Les perspectives d'élaboration et de mise en œuvre pour 2013

Il est proposé que les comités techniques aient lieu sous forme de formations, pour favoriser les partages d'expériences entre les gestionnaires. Le 22 février 2013, un comité a eu lieu sur la gestion des boisements. Il est proposé de travailler sur les prairies au 2^e semestre. En fonction des demandes, d'autres thèmes peuvent être abordés. Le Département souhaite également organiser un séminaire pour présenter plus en détail le plan de gestion du Sausset, à la fin du printemps. En 2013, l'élaboration des plans de gestion va se poursuivre

sur la Poudrerie et Georges Valbon, et le Département reste disponible pour accompagner les gestionnaires dans le renouvellement des plans existants.

Muriel TENDRON souhaite savoir si l'élaboration des plans de gestion va alimenter des propositions en matière d'urbanisme dans les villes qui entourent les parcs, et comment les villes peuvent s'inscrire dans cette démarche, par exemple avec des ateliers participatifs.

Sandrine DEROO souligne que pour le Département, le plan de gestion est un outil qui va au-delà des enjeux Natura 2000, et que leur méthode d'élaboration s'appuie sur une gouvernance étendue au-delà des spécialistes du parc. Le Département a fait le choix que le plan de gestion, en plus des milieux naturels, porte sur des enjeux d'insertion urbaine, de paysage et d'accessibilité, pour en faire l'outil de gestion au sens large du parc.

Benoit PINSSEAU précise que dans le cadre du plan de gestion de Georges Valbon, en phase de démarrage, plusieurs rencontres ont eu lieu avec les acteurs du territoire, afin de connaître leurs projets pouvant concerner le parc. L'objectif est de faire évoluer les franges du parc pour l'ouvrir vers la ville, en concertation avec tous les acteurs locaux.

Pascal HERITIER ajoute que l'État travaille aux CDT avec les collectivités. La Courneuve est l'une des rares communes à être concernée par deux CDT (« Le Bourget » et « Territoire de la culture et de la Création »). Dans chacun, il est proposé que le parc s'ouvre sur la ville.

4- LES CONTRATS NATURA 2000

1) Les contrats signés en 2012 :

Benoit PINSSEAU présente le contrat signé sur le parc Georges Valbon, dont l'objectif est d'étendre une roselière pour le Blongios nain. Le parc est composé de plusieurs milieux, dont des zones humides très riches qui accueillent plusieurs oiseaux Natura 2000. Présent depuis 1995 sur le parc, le Blongios nain niche essentiellement sur l'étang des brouillards, mais aussi sur le lac des oiseaux et le vallon écologique, et chasse sur l'ensemble des plans d'eau. Depuis 2011, le lac des oiseaux fait l'objet de travaux de réhabilitation, et de ce fait les zones de roselières sont actuellement perturbées.

Le contrat Natura 2000 a pour objectif d'étendre une roselière existante sur le Grand lac, afin d'offrir de nouvelles zones de nidification potentielles pour le Blongios. Ce projet a été conçu en concertation avec la LPO et des usagers du parc. Sur le Grand lac (12 ha), pièce d'eau centrale du parc, la roselière sera étendue sur une zone de gazon bordée par un muret béton. Des techniques spécifiques ont été imaginées (basculement de la végétation sur le muret, création de zones étanches dans le gazon, perçage du muret pour créer des chenaux, plantation de roselières et d'une lisière arbustive pour limiter l'accès du public).

Claire Marcadet présente le contrat du Sausset, qui a pour objectif d'améliorer les milieux ouverts du « Bocage » sur 2,5 km de haies, pour la Pie-grièche écorcheur. Une phase étude, réalisée par ECOTER, aura lieu début 2013 pour déterminer les potentialités et la nature des travaux à effectuer, puis une phase travaux à partir de l'automne.

2) Les projets de contrats pour 2013

Le contexte particulier de fin du FEADER 2007-2014 au 31 décembre 2014 nous oblige à proposer des contrats de courte durée. 5 projets ont été proposés à la DRIEE :

- Amélioration de la qualité écologique du Marais au Sausset
- Développement des lisières arbustives au parc du Sausset
- Amélioration de la qualité écologique des milieux humides à Georges Valbon
- Reconquête des milieux ouverts arbustifs à Georges Valbon
- Réhabilitation de milieux ouverts aux Beaumonts.

La DRIEE rendra prochainement son avis ces dossiers.

5- L'ÉVALUATION DES INCIDENCES : LA LISTE LOCALE 2

Cédric DIENER présente le projet de liste locale 2, la procédure d'élaboration et les circuits d'instruction. Pour rappel, la réglementation comprend une liste nationale (29 items), une liste locale 1 (22 items) et un projet de seconde liste locale (9 items). L'élaboration de cette liste 2 a fait l'objet de concertations entre les services de l'État, les acteurs du territoire et les instances réglementaires (CDNPS, CRSPN). La consultation du public est prévue au 1^{er} trimestre, et la publication de l'arrêté au 1^{er} semestre. La liste nationale et la liste 1 concernent les régimes soumis à encadrement administratif, alors que la liste 2 crée un régime d'autorisation propre à Natura 2000, avec 3 rubriques : forêt, eau et aménagement. L'évaluation des incidences permet d'estimer les impacts des projets sur un site Natura 2000, d'encadrer l'autorisation des projets et le cas échéant de s'y opposer. L'objectif est de s'interroger en amont des projets pour trouver la solution ayant le moins d'impact (voir présentation ci-jointe, qui précise également qui sont les services instructeurs).

Échanges avec la salle sur les questions réglementaires :

Raymond COËNNE souligne que, lorsque Natura 2000 est passé en conseil municipal ce projet a été approuvé, mais la Ville n'avait pas imaginé alors ne pas pouvoir construire des logements sociaux sur ces terrains. A l'époque, la Ville n'avait pas vu que le site Natura 2000 englobait un pré jouxtant la forêt de Bondy, et aujourd'hui, le promoteur du terrain qui souhaite construire 40 logements sociaux ne peut pas le faire à cause de cette situation. Par ailleurs, la Ville est taxée du fait de sa carence en logements sociaux alors qu'elle souhaite en construire, tout en préservant son cadre de vie. Raymond COËNNE rappelle que les études d'impact et d'incidence imposées par la réglementation coûtent cher à la Ville, sans garantie que les autorisations de construction soient finalement données. Enfin, il évoque la situation des roms installés dans le Bois de la Couronne, à l'origine de dégradations importantes et contre lesquels il semble que rien ne soit entrepris.

Josiane BERNARD précise que Natura 2000 n'a pas vocation à empêcher tout développement d'une commune, mais que l'urbanisation du territoire doit tenir compte du classement Natura 2000, dont l'obtention a été un long travail collectif et qu'il est nécessaire de préserver. La contrainte nouvelle est de prendre plus en amont les objectifs de Natura 2000 dans les projets, pour concilier au mieux les enjeux. Pour Coubron, l'étude d'incidences étant toujours en cours, on ne peut pas conclure aujourd'hui que Natura 2000 empêche la construction des 40 logements : il est nécessaire d'attendre les résultats de l'étude.

Jean-Christophe GUILLO, propose de discuter de la thématique des roms, qui concerne un autre service de la Préfecture, à l'issue de la réunion et de faire remonter ces remarques au Secrétaire général.

Marie-Christine PRÉMARTIN indique qu'une réunion s'est tenue en Préfecture la semaine passée pour évoquer ce problème. Plus de 300 personnes sont installées dans le Bois ; le Conseil général a alerté les services de l'État sur les problèmes de sécurité sur la RD129, à cause des personnes qui circulent à pied le long de la route. L'implantation est située sur des terrains appartenant à Placoplatre ; suite à la plainte du propriétaire un jugement a été pris pour une expulsion à compter du mois de juin. Dans l'attente, des premières mesures sur le ramassage des déchets vont être organisées par les collectivités locales.

Michel GLÉVAREC constate que la promenade entre la Poudrerie et la Dhuis, via le Chemin des Parcs, est extrêmement détériorée (motos, déchets) et ce pour la seconde fois ; cela

pose la question des moyens de gardiennage et surveillance. Des mesures préventives pourraient être prises pour empêcher l'installation illégale dans le bois de Chelles.

Sandrine DEROO précise que les installations ne sont pas uniquement dans les bois, et qu'il est compliqué d'interdire l'accès à des personnes à pied car il existe de nombreux moyens de pénétrer dans ces terrains, qui sont par ailleurs privés.

Eddie KINDT indique que les mesures préventives peuvent être l'installation de rochers ou la pose de barrières pour empêcher l'accès aux quads ou l'installation de campements, comme cela a été fait par l'AEV.

Sandrine DEROO précise que les dits terrains sont des propriétés Placoplatre ; l'AEV a fait savoir que leur vente devrait avoir lieu durant l'été, après le départ du campement. Dès lors que l'AEV prendra possession des terrains, une de leur préoccupation sera sans doute de mettre en place ces dispositifs préventifs.

Michel GLÉVAREC souhaite savoir s'il était possible d'interdire la chasse dans les bois situés entre la Poudrerie et la forêt de Bondy.

Josiane BERNARD rappelle qu'il existe une réglementation pour la chasse, et que cette question n'est pas du ressort du Département.

Raymond COËNNE précise que sur les terrains de l'AEV, la chasse a un objectif de régulation du gibier (lapins, sangliers) pour éviter les dommages aux cultures. Par contre, sur le Bois de Chelles, des baux de chasse avec une association sont en place.

Francis REDON trouverait regrettable que les investissements pour Natura 2000 soient remis en question, en laissant l'urbanisation grignoter le site. Cette inquiétude concerne aussi les CDT, qui ont une volonté d'artificialiser le site Natura 2000. Sur Coubron, il est peut-être possible de trouver ailleurs un terrain pour construire ces logements.

Raymond COËNNE explique que pour être dans la légalité, Coubron doit construire 420 logements, pour atteindre 20 % de logements sociaux. Le terrain en question a été choisi car il est en friche et qu'il permet de faire le lien avec le tissu pavillonnaire existant, puisque les logements prévus seront de type R+1.

Marie-Christine PRÉMARTIN indique qu'il faut attendre les résultats de l'étude d'incidences, et rappelle que l'objectif de Natura 2000 n'est pas d'exclure toute intervention mais de regarder les incidences sur le milieu. Cela ne rend pas le territoire inconstructible mais suppose de bien évaluer les conséquences par rapport aux oiseaux. Pour Coubron, l'étude demande du temps car elle nécessite des relevés à différentes périodes de l'année. Selon le niveau des impacts estimés, des mesures peuvent être prises pour les limiter, mais si le projet est trop impactant, il n'y a peut-être pas de mesures d'évitement possibles.

Francis REDON rajoute que lorsque le SDRIF préconise la densification, il y a la possibilité de le faire sans grignoter les espaces verts, les ZNIEFF et le site Natura 2000.

Joslène REEKERS souhaite apporter son témoignage sur le parc des Beaumonts, situé en zone urbaine très dense. Pour le protéger de la surfréquentation, une partie du parc a été fermée en 2009, gérée depuis grâce à un écopâturage expérimental. Aujourd'hui, le parc se reboise, avec des espèces envahissantes. Pour y remédier, la Ville organise des chantiers avec les habitants, des chantiers d'insertion et des journées solidarité entreprise, mais cela ne suffit pas à endiguer le phénomène. Cet équilibre précaire entre nature et fréquentation est difficile à maintenir et toutes les aides sont primordiales pour la Ville.

Sandrine DEROO ajoute que les habitants de Seine-Saint-Denis ont besoin de parcs pour répondre à leurs besoins les plus élémentaires de loisirs. La densification va accroître les

besoins en espaces verts, et il est donc nécessaire de les gérer et de les développer. Le Département est disponible pour accompagner la Ville de Montreuil, notamment sur le plan de gestion, pour voir comment définir les besoins et les priorités, en utilisant les expériences d'autres gestionnaires.

6- LA COMMUNICATION ET LA SENSIBILISATION

1) La mallette pédagogique : un outil pour les scolaires

En 2011, une exposition, une plaquette et un site internet ont été réalisés pour communiquer vers le grand public. En 2012 le Copil a décidé de concevoir une mallette pédagogique pour sensibiliser les scolaires accueillis dans le site. Pour ce faire, 5 comités techniques avec les animateurs-nature ont eu lieu en 2012. La conception a été confiée à Le Temps presse, association spécialisée dans la conception d'outils sur le développement durable.

La mallette est destinée aux cycles 3 (CE2, CM1, CM2) et sera utilisée par les animateurs-nature du site et les enseignants. Elle se compose de :

- 1 livret d'accueil, avec une présentation de la mallette (thèmes, objectifs, lien aux programmes), de Natura 2000 et du site de Seine-Saint-Denis.
- 12 fiches espèces, avec des informations et des visuels des espèces.
- Les fiches activité, de durée et de thème variés, pour que les animateurs puissent composer une activité en fonction de leurs besoins (jeu de plein air, enquête...).

La mallette est en cours de maquettage, et une grande partie sera livrée au 1^{er} semestre : livret d'accueil, 12 fiches espèces, 8 fiches activité, une centaine de photos, 1 dvd sur les pics. Des réflexions sont en cours sur des éventuelles activités complémentaires (jeu plateau...), mais qui nécessitent des moyens supplémentaires pour réaliser le graphisme.

2) Les propositions d'action 2013

Dans le cadre de l'évolution de la réglementation Natura 2000, il est prévu de réaliser un outil pour accompagner les élus, les services techniques des collectivités et les porteurs de projet, sur la prise en compte de la faune et la flore dans leurs projets d'aménagement. L'exposition (2 exemplaires) reste disponible sur prêt à toute structure qui en fera la demande.

Francis REDON souhaite avoir une précision concernant le bilan, car dans la synthèse, la priorité de l'action concernant le SRCE est qualifiée de « faible ».

Claire MARCADET explique que les priorités sont celles indiquées dans le DOCOB, et que cela est à mettre en parallèle uniquement avec les enjeux Natura 2000 et non pas avec les priorités du Département sur les enjeux de trame verte et bleue. Les sites Natura 2000 ont par ailleurs été intégrés au SRCE.

Francis REDON ajoute que les enjeux de biodiversité dite « ordinaire », des continuités écologiques et du Chemin des Parcs, sont également à protéger et à favoriser.

Marie-Christine PRÉMARTIN précise que l'avis du Département concernant le SDRIF rappelle le besoin de cohérence avec le SRCE, pour lequel le Département s'est beaucoup impliqué auprès de la Région et les services de l'État, pour prendre en compte les enjeux de trame verte et bleue en Seine-Saint-Denis.

Josiane BERNARD remercie les participants, et précise qu'une réunion sera organisée avant l'été afin de lancer et présenter plus en détail la mallette pédagogique.